

Image not found or type unknown



Consultation comite entreprise

Par **RAY7575**, le **11/08/2009** à **00:30**

Bonjour, rnrnds le cadre d'un projet de licenciement d'un delegué syndical rncelui a ete reçu pour un entretien prealable rnl CE est convoqué (ordre du jour OK) mais aucune information ou dossier n'a ete transmis aux membres du CE rnrnOr si je comprends bien l'article L2323-4 du Code du Travail , des informations doivent etre transmises par l'employeur quel que soit le cas de figure .rnrnrnMerci de m'eclairer sur le sujet .rnrnrnrnMerci d'avance